

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 22 mai 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 18/05/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid SEDRAOUI

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

29 MAI 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Objet : Annulation avenant au bail de location – Maison Lestienne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20-2026 en date du 3 mars 2026 portant avenant au bail de location de la Maison Lestienne, Considérant que la sous-préfecture soulève l'illégalité de la délibération n°20-2026 relatif à la privatisation du domaine public,

Considérant qu'il apparaît donc nécessaire de retirer ladite délibération afin d'assurer la sécurité juridique de la commune,

Considérant que le preneur sera remboursé des débours,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **ANNULE** la délibération n°20-2026 portant avenant au bail de location consistant à rajouter l'usage du jardin présent sur la parcelle n°469, Section B.
- ✓ **DIT** que le preneur sera remboursé des débours dans leur totalité,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

POUR : 8 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 2 (CHARVE Marianne, TREILLET Jonathan)

ABSTENTION : 1 (MASCOT Vincent)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**Le Maire
Sylvie ROUZE